



## EMISSION « LA VOIX EST LIBRE » EN PARTENARIAT AVEC FRANCE 3 BASSE-NORMANDIE, HAUTE- NORMANDIE ET PICARDIE

### 15 JUIN 2015 - CE QUE LA COMMISSION A ENTENDU

Le débat public s'est invité dans l'émission « La voix est libre » du 6 juin 2015, diffusée de 11h à 12h. Elle portait sur le thème de l'éolien en mer en Normandie (Basse et Haute) et Picardie, soit les 3 régions de la façade Manche Mer du Nord concernées par les projets de parcs éoliens : Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-Le Tréport.

L'émission s'est d'abord intéressée à la question de la pêche. Yannick Pourchaux, président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie a affirmé son opposition au projet de Dieppe-Le Tréport en raison de la zone retenue, très fréquentée par les pêcheurs du Tréport mais également du Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie et de la Basse-Normandie car il s'agit d'une zone très poissonneuse. Il a précisé que les bateaux présents étaient surtout de petits navires côtiers qui n'ont ni la capacité, ni les autorisations pour aller pêcher plus loin. Si la pêche y était interdite, ces bateaux seraient « voués à mourir » car ils ne seraient plus viables économiquement. Lors d'un reportage, Jean-Joseph Delaby, patron pêcheur au Tréport a témoigné : « *Est-ce qu'on aura le droit de pêcher dedans ? Pour l'instant on n'en sait trop rien. Est-ce qu'on aura le droit de la traverser pour aller sur nos zones de pêche qui sont plus larges ? On n'en sait rien non plus. Tout ce qu'on sait c'est que ça va nous compliquer la chose et qu'on n'avait pas besoin de ça* ». Yannick Pourchaux a dit ne pas être contre l'éolien en mer mais contre la zone décidée par l'Etat. Il a dénoncé un projet non concerté avec les professionnels du secteur et a demandé que l'Etat « *prenne ses responsabilités* » et se remette à la table des discussions.

Philippe Kavafyan, directeur France d'Adwen le constructeur d'éoliennes affirme avoir travaillé en concertation avec les professionnels de la pêche pour faire en sorte que le parc soit compatible avec la pêche : réduction du nombre d'éoliennes grâce à des turbines plus puissantes (8 MW), espacement accru des mâts, création de couloirs de pêche. L'éolienne de 8 MW n'existe pas encore mais le constructeur est confiant sur sa réalisation dans la mesure où la technologie a déjà été éprouvée sur des éoliennes de 5 MW installées en Allemagne : « *ce n'est pas une innovation significative* ».

Claude Midi, directeur du développement pour la société des Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport (EMDT) a précisé que la décision de naviguer et de pêcher dans le parc sera rendue par la Préfecture

maritime. Dans l'instance de concertation<sup>1</sup>, il souhaite travailler avec les professionnels pour que le parc soit rendu compatible avec la pêche et ainsi présenter un dossier favorable à cette attente. Pour autant, Yannick Pourchaux a fait part de ses inquiétudes dans la mesure où sur d'autres parcs éoliens en mer, la préfecture maritime a interdit la pêche pour des raisons de sécurité. Pour Claude Midi, des discussions doivent encore avoir lieu sur les mesures de sécurité et d'intervention afin d'obtenir un avis positif de la préfecture. Il souligne que l'aménagement du parc dépend également du type de pêche que l'on souhaite y autoriser, entre arts trainants<sup>2</sup> et arts dormants<sup>3</sup>. Rien n'est joué selon lui pour le parc du Tréport.

La question de la localisation du parc est revenue à travers l'intervention de Nicolas Lottin, président de l'association des pêcheurs de la Baie de Somme qui craint que les éoliennes ne soient des « *hachoirs à oiseaux* », dans la mesure où le parc risque d'interférer avec les migrations d'oiseaux. Il conseille de déplacer le parc plus loin.

Philippe Kavafyan et Claude Midi ont signalé que la décision de la localisation était une décision de l'Etat, aussi bien pour le premier que le deuxième appel d'offres. Planter le parc plus loin accroîtrait les contraintes techniques au niveau des fondations et du raccordement en raison d'une plus grande profondeur. Yannick Pourchaux a précisé qu'avant l'Etat, c'était un industriel privé, M. Germa de la Compagnie du Vent qui avait identifié cette zone et que l'Etat l'avait reprise. Il demande pourquoi le deuxième appel d'offres a été attribué alors que le premier avait été déclaré infructueux par l'Etat.

L'émission a ensuite abordé la question de la filière industrielle que le projet contribuerait à développer. Philippe Kavafyan a tout d'abord précisé qu'Adwen a repris entièrement les engagements d'Areva, titulaire de l'appel d'offres : ainsi, les difficultés financières d'Areva soulevées au cours de l'émission ne remettraient pas en cause ce projet.

Bertrand Duboys-Fresney, président de la CCI de Fécamp-Bolbec, a témoigné de l'attente des entreprises du territoire pour cette filière et de la mobilisation des acteurs du monde de l'entreprise. Les CCI souhaitent maximiser les retombées sur le territoire en faisant en sorte que les entreprises montent en compétence, en excellence et soient prêtes au moment des premiers appels d'offres. Il est confiant dans la mesure où les entreprises du territoire sont déjà engagées dans la filière énergétique (pétrole, nucléaire) et que plusieurs formations ont été créées pour les futurs techniciens de maintenance (Windlab à Amiens notamment) et pour les entreprises. Selon lui, ce secteur est prometteur. Il dit vouloir « *tout faire pour que le monde de l'entreprise s'en sorte mieux : la pêche comme l'industrie* ».

Laurent Jacques, adjoint au maire du Tréport ne croit pas aux chiffres annoncés par EMDT en termes d'emplois créés au regard des emplois qui seraient détruits au niveau de la pêche et du tourisme. Les retombées économiques iront selon lui au Havre, qui accueille les usines, mais pas au Tréport. Il y a un débat à poursuivre selon lui du côté des économies d'énergie qui sont prioritaires par rapport à ces projets d'infrastructure énergétique.

Thierry Dereux, administrateur de France Nature Environnement estime que cette industrie est durable dans la mesure où les énergies renouvelables vont peu à peu se substituer au nucléaire. Il se dit favorable au projet mais souhaite travailler en cohérence avec les pêcheurs afin de préserver le milieu marin.

---

<sup>1</sup> Placée sous l'égide du Préfet de région et du Préfet maritime, cette instance vise à prolonger le dialogue après le débat public avec les parties prenantes du projet.

<sup>2</sup> Technique de pêche dont les engins sont mobiles (ex : chaluts, bolinche)

<sup>3</sup> Technique de pêche dont les engins sont immobiles (ex : casiers, palangres...)

Il a ensuite été question de l'impact environnemental du parc notamment sur les fonds marins. Philippe Kavafyan et Claude Midi ont expliqué avoir d'abord cherché à éviter au maximum les impacts en réduisant le nombre d'éoliennes, et donc l'emprise au sol du projet. L'impact dépend également du type de fondations : le choix de fondations « jacket » devra être confirmé à la suite de l'étude d'impact. Ils disent travailler de manière générale sur la réduction et la maîtrise des impacts sur les fonds marins.

« *L'impact environnemental sera également paysager* » dénonce Georges Clément de l'association de Sauvegarde des Côtes d'Opale, Picardes et d'Albâtre (SCOPA). Selon les simulations visuelles qu'il n'estime pas objectives, les éoliennes seront très visibles depuis la côte, notamment la nuit, en raison de leur balisage lumineux. Pourtant, le maître d'ouvrage a dit avoir sélectionné le meilleur cabinet d'études dont les visualisations ont subi des contre-expertises. Il souligne que les questions de perception sont particulièrement subjectives.

Selon Georges Clément, le problème de l'éolien en mer n'est pas seulement visuel mais économique dans la mesure où le parc va coûter des milliards et qu'il va augmenter le prix du kWh pour les consommateurs. Claude Midi a répondu que tout comme l'éolien terrestre et le solaire, ce prix de 200 euros du kWh sera amené à baisser dans les années à venir. Philippe Kavafyan a ajouté que cette énergie coûtait plus cher mais qu'elle produisait deux fois plus qu'à terre, d'autant plus qu'elle va rapporter de l'emploi local car ces éoliennes sont faites de composants lourds qui nécessitent une production locale. Il a pris l'exemple de Bremerhaven où les entreprises Adwen sont installées et où le chômage est passé de 25 à 14%.

Enfin, Georges Clément dont l'association s'est retirée du débat a fait part de ses critiques sur le débat public dont il estime qu'il n'est pas équitable entre les acteurs. Etienne Ballan, président de la Commission Particulière du Débat Public a appelé les associations au dialogue afin qu'il comprenne les motifs de leur insatisfaction car ce sont « *des partenaires essentiels du débat* ». Il a précisé que la Commission était soumise au principe d'équivalence de traitement de l'ensemble des acteurs.

Les journalistes ont demandé si le débat n'intervenait pas trop tard, maintenant que l'appel d'offres avait été attribué et si le projet pouvait encore changer. Etienne Ballan a rappelé que le débat public était un droit constitutionnel et a ajouté que la CNDP<sup>4</sup> a décidé d'organiser un débat car elle a considéré que le projet pouvait encore évoluer ce projet: « *le débat public induit toujours un changement parce que c'est la rencontre d'un projet avec un territoire et que nécessairement le projet en sort différent* ». Il a ensuite réaffirmé l'indépendance de la Commission particulière, dont les membres sont choisis collégialement par la Commission nationale pour leur compétence, leur pratique du débat, leur capacité d'écoute et à organiser un débat. Cette indépendance est également garantie par la Commission nationale, nommée de manière plurielle et représentant l'ensemble des composantes de la société.

---

<sup>4</sup> Commission Nationale du Débat Public.